

Conditions générales de vente

Article 1 - Identification du Fournisseur

Le Fournisseur est la société SAS Brasserie la Pimpine, au capital de 11 000 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 999 405 111 00017, dont le siège social est situé au 22 chemin de Blayet - 33670 SADIRAC.

Email : lewis@brasseriepimpine.fr

Téléphone : 06 69 70 85 13

Article 2 - Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») constituent, conformément à l'article L441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles définissent les conditions de conclusion et d'exécution des commandes clients. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles LA BRASSERIE LA PIMPINE (le « **Fournisseur** ») fournit aux acheteurs particuliers, associations et professionnels (les « **Acheteur(s)** ») qui lui en font la demande, les Matériels et Produits (cf. désignation article 3). Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents émanant de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande afin de lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur en toute connaissance des conditions applicables à la vente. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes CGV sans réserve. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV par l'établissement de Conditions particulières de vente en fonction des négociations menées avec l'Acheteur. Les présentes CGV et les obligations qui en découlent sont régies par le droit français. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 3 - Produits et Matériel

Les produits commercialisés par le Fournisseur sont des bières conditionnées en fût de 20l (les « **Produits** »). Le fournisseur informe l'Acheteur de la liste des Produits disponibles décrits avec la plus grande exactitude possible.

L'achat de fût auprès du fournisseur implique la mise à dispositions d'une tireuse, d'une bouteille de CO2 et d'environ 100 écocup (le « **Matériel** »).

Article 4 - Prix

Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (€ TTC) pour les particuliers et les associations et en euros hors taxes (€ HT) pour les professionnels. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Le prix appliqué est celui en vigueur au jour de la commande.

Article 5 - Commande

L'Acheteur formule sa commande par écrit (e-mail, SMS, WhatsApp ou tout autre moyen écrit). La commande n'est considérée comme ferme et définitive qu'après confirmation écrite du Fournisseur (e-mail, SMS, WhatsApp ou tout autre moyen écrit), lequel s'assure notamment de la disponibilité des Produits et Matériel demandés.

Sur simple demande de l'Acheteur, un bon de commande et/ou une facture pro forma peut être établi et transmis

par le Fournisseur. Toute commande passée par l'Acheteur implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, des présentes Conditions Générales de Vente (CGV). L'Acheteur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la validation de la commande par l'Acheteur.

Article 6 - Retrait et restitution

Les produits et le Matériel sont à retirer au siège social du Fournisseur au plus tôt le jeudi avant l'événement et doivent être restitués au plus tard le mardi après l'événement. L'enlèvement et la restitution auront lieu aux horaires d'ouverture de la brasserie.

En cas de retard de restitution de plus de 7 jours la caution sera encaissée de plein droit par le Fournisseur.

Article 7 - Paiement

Le règlement est réalisé lors de la restitution du Matériel et des fûts. Sont comptabilisés pour le règlement uniquement les fûts qui auront été percusés. Un fût percuté qu'il soit vide ou plein sera facturé. Un fût est considéré comme percuté à partir du moment où la capsule de fût a été retirée.

Article 8 - Matériel consignés

L'ensemble du matériel fourni par le Fournisseur reste sa propriété exclusive. Le Matériel est mis à disposition de l'Acheteur à titre de prêt, avec consignation. Un chèque de caution 500 € à l'ordre du Fournisseur est demandé contre remise du Matériel. Sans chèque de caution la commande devient caduque et l'Acheteur ne peut exiger ni les produits ni la mise à dispositions du Matériel. Le chèque de caution est remis à l'acheteur dès la restitution.

Le Matériel (tireuses, fûts, bouteilles de CO2 et gobelets) doivent être restitués : propres, non démontés et en bon état.

Toute tireuse détériorée, incomplète ou inutilisable sera facturée au client sur la base de sa valeur de remplacement (environ 600 €HT).

Tout fût détérioré, incomplet ou inutilisable sera facturé au client sur la base de sa valeur de remplacement (environ 80 €HT).

Toute bouteille de CO2 détériorée, incomplète ou inutilisable sera facturée au client sur la base de sa valeur de remplacement.

Tout gobelet non rendu, détérioré ou inutilisable sera facturé au client 1€. Les gobelets doivent être rendus propre et sec, dans le cas contraire un forfait nettoyage de 15€ sera facturé.

L'Acheteur est responsable du Matériel dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution. Il s'engage à ne pas les céder à un tiers, ne pas les sous-louer, ne pas les modifier et en assurer le stockage dans des conditions adaptées. L'acheteur s'engage à respecter les règles de bonne utilisation du produit.

Article 9 - Garantie et conformité

Le Fournisseur garantit que les Produits sont conformes à la commande validée.

L'Acheteur est tenu de vérifier la conformité des Produits et Matériel lors de leur enlèvement.

En cas de non-conformité ou de défaut avéré imputable au Fournisseur, celui-ci s'engage, à sa discrétion, à remplacer les Produits concernés ou établir un avoir correspondant à la valeur des Produits.

La garantie du Fournisseur est limitée aux Produits reconnus non conformes ou défectueux. Elle ne couvre pas :

- les altérations résultant d'un stockage non conforme aux préconisations : stockage frais (<14°C) et sec, à l'abri de la lumière,
- une mauvaise manipulation,
- une utilisation anormale ou non conforme à la destination du Produit.

Ne jamais installer une tireuse et des fûts en plein soleil sous peine de les rendre inutilisables.

Compte tenu du caractère vivant des bières, de légères variations organoleptiques ne peuvent être considérées comme des défauts de conformité.

Article 10 - Limite de responsabilité

Le fournisseur ne saurait être tenu responsable des dommages indirects (ex : événement annulé) ni d'une mauvaise utilisation du Matériel.

Article 11 - Vente d'alcool

Conformément à la législation, la vente d'alcool est strictement interdite aux mineurs. Par ailleurs l'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des lois en vigueur relatif à la vente de produits contenant de l'alcool.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Article 12 - Force majeure

Le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes CGV résulte d'un cas de force majeure. En particulier, le Fournisseur sera exonéré de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations qui serait causé par un cas de force majeure, lequel peut consister sans que cette liste soit limitative ni exhaustive en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. A titre d'exemple, constituent notamment des événements de Force majeure, sans que cette liste soit exhaustive, des phénomènes naturels tels que les tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'un virus à l'échelle nationale ou internationale ; l'utilisation par un Etat ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale ; la déclaration de la loi martiale ou encore la décision d'un Etat de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre ; le maintien partiel ou total d'un confinement ou d'un état d'urgence sanitaire. Les événements ci-dessus pouvant avoir lieu sur tout territoire sur lequel l'exécution du présent Contrat aurait lieu. En tout état de cause, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution des prestations.

Article 13 - Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des commandes et la relation client. Conformément au RGPD, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, modification et suppression de ses données personnelles. La demande doit être réalisée par mail à l'adresse suivante : lewis@brasseriepimpine.fr

Article 14 - Litiges pour client particulier

En cas de litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales de vente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à toute action judiciaire.

Cas du client particulier :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige. Les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées au client sur demande ou disponibles sur le site du vendeur.

Cas du client professionnel :

À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable, tout litige sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bordeaux.